

DÉCEMBRE 2025



**AFL**  
**RAPPORT**  
**SUR LES**  
**OBLIGATIONS**  
**DURABLES**  
**2025**

 AFL  
La banque des  
collectivités locales

# ÉDITORIAL

Depuis 2020, l'environnement économique et géopolitique a connu des bouleversements sans précédent : crises sanitaires, tensions internationales accrues, pressions inflationnistes persistantes et, plus récemment, instabilité politique croissante en Europe, notamment en France. En France, la trajectoire budgétaire est sous tension, les agences de notation surveillant de près la capacité de l'État à maîtriser la dette publique. Cette incertitude affecte tous les acteurs économiques, y compris les collectivités territoriales, qui doivent concilier deux impératifs majeurs : accélérer la transition écologique tout en fonctionnant avec des ressources financières de plus en plus limitées.

## Un double défi pour les collectivités territoriales

D'une part, les collectivités territoriales doivent accroître significativement leurs investissements pour adapter leur territoire au changement climatique et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, elles sont confrontées à un durcissement des financements publics, conséquence des efforts nationaux de consolidation budgétaire. Dans ce contexte, l'accès à un financement responsable et durable est devenu essentiel pour maintenir la dynamique des politiques publiques locales.



## L'AFL, partenaire de la finance durable

Fondée par et pour les collectivités territoriales, l'AFL s'est imposée comme un acteur incontournable du financement responsable du secteur public. Sa mission est d'orienter l'épargne des investisseurs vers des projets locaux durables, en accord avec les engagements sociaux et environnementaux de ses collectivités territoriales actionnaires. Cette ambition se traduit par une stratégie RSE structurée, articulée autour de trois piliers :

- réaffirmer l'identité et la transparence de l'AFL dans le paysage du financement public ;
- renforcer ses engagements internes (mobilité bas carbone, télétravail, égalité professionnelle et digitalisation) ;
- garantir un financement pérenne aux collectivités territoriales sans alourdir leurs procédures administratives.

## Un programme d'émission d'obligations durables

Pour concrétiser cette vision, l'AFL a lancé son programme d'émission d'obligations durables en 2020. Ces instruments permettent aux collectivités territoriales, y compris les plus petites, d'accéder à un financement durable sans être contraintes par des obligations de reporting longues et coûteuses. Après deux émissions réussies en 2020 et 2022 (500 millions d'euros chacune), l'AFL a réaffirmé son engagement en 2024 avec une nouvelle émission de titres durables de 500 millions d'euros à échéance 8 ans, sur souscrite 2,8 fois puisque la demande a atteint 1,4 milliard d'euros.

En 2025, le cadre d'émission d'obligations durables a été mis à jour et a reçu un avis favorable de la part d'EthiFinance. Ce cadre mis à jour sera publié dans les prochaines semaines. Conjugué à l'obtention du statut HQLA de niveau 1 en juin 2024, ce programme vise à renforcer la crédibilité de l'AFL en tant qu'émetteur de titres de dette durable et à accroître la confiance des investisseurs.

## Un engagement collectif pour l'avenir

En facilitant l'accès à la finance durable, l'AFL accompagne les collectivités locales dans leur transition écologique. Plus qu'un simple instrument financier, l'AFL incarne un engagement collectif pour bâtir un avenir résilient et responsable. Les collectivités locales sont pleinement impliquées dans la conduite de la transition écologique et veillent à ce que la banque qu'elles ont créée soit en mesure de leur fournir des solutions financières durables pour relever ce défi.

Par **Yves Millardet**,  
Président du Directoire  
de l'AFL

# TABLE DES MATIÈRES

01

A propos  
de l'AFL  
p04

02

Les enjeux ESG  
au cœur du modèle  
d'investissement  
de l'AFL  
p07

03

Stratégie de  
financement  
de l'AFL  
p13

04

Dispositif  
d'Obligations  
Durables  
de l'AFL  
p19

05

Rapport sur  
l'utilisation des fonds  
Obligation durable #1  
p22

06

Rapport sur  
l'utilisation des fonds  
Obligation durable #2  
p38

07

Rapport sur  
l'utilisation des fonds  
Obligation durable #3  
p51

08

Revue  
externe  
& contacts  
p64



01

## A propos de l'AFL

# L'AFL : L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



**Banque publique de développement** dédiée au financement des collectivités locales françaises.



**Collectivités locales :** actionnaires, emprunteurs, garants.

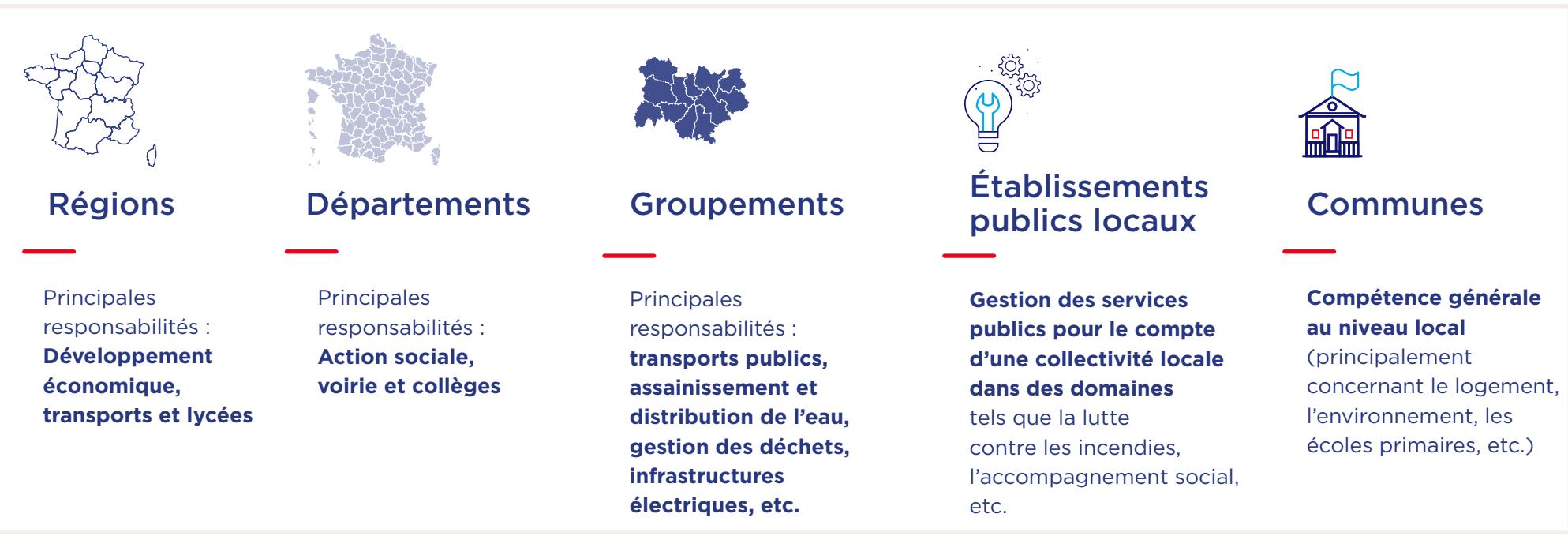


Autorisé par la loi bancaire du **26 juillet 2013**.



La mission de l'AFL est d'incarner une **finance responsable visant à renforcer l'émanicipation des collectivités locales afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins présents et futurs de leurs habitants.**

## CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT EN FINANCEMENT COURTS



# CHIFFRES CLÉS (AU 31 DÉC. 2025)

**Fitch Ratings**  
A+ (Stable) / F1+

**S&P Global**  
Ratings  
A+ (Stable) / A-1

PLUS DE  
**14,5 MILLIARDS**  
D'€

levés par l'AFL depuis 2015

**2,3 MILLIARDS**  
D'€

levés par l'AFL en 2025

**1 271**

Collectivités  
locales  
partenaires

PLUS DE

**50 %**

des Français  
résident au sein  
de collectivités  
membres  
de l'AFL

**30 %**

est la part de la  
dette publique  
locale française  
des collectivités  
locales membres  
de l'AFL

PLUS DE  
**12 MILLIARDS**  
D'€

Prêtés aux collectivités  
locales depuis 2015

**3ÈME**

PRÊTEUR LE PLUS  
IMPORTANT

aux collectivités locales  
françaises  
(source : Finance Active 2024)

**2 MILLIARDS**  
D'€

de prêts accordés à ses  
membres en 2025





## 02

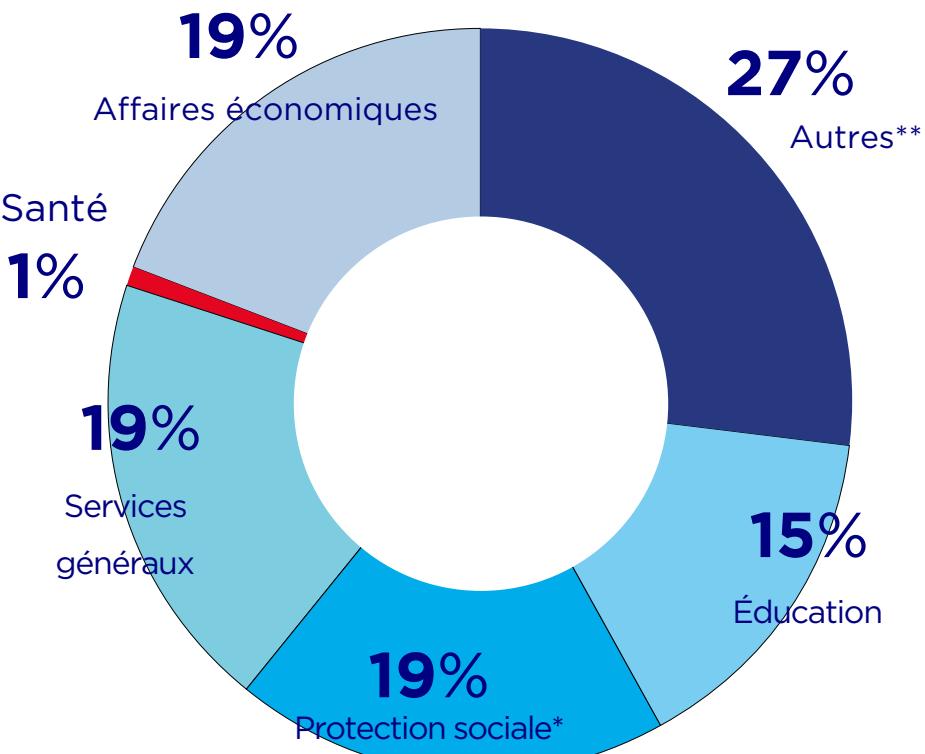
Les enjeux ESG  
au cœur du modèle  
d'investissement  
de l'AFL



# LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Les principales catégories de dépenses d'investissement des Collectivités locales françaises sont :**

- les affaires économiques et les transports
- la protection sociale (essentiellement les municipalités et départements)
- les services publics et l'éducation



\* Les dépenses de protection sociale comprennent à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

\*\* Autres : logement et équipements collectifs ; sécurité et ordre public ; loisirs, culture et religion ; protection de l'environnement.

Source : OCDE (2018), Administrations locales des pays de l'OCDE : Principales données

75 %

des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur les collectivités locales

(selon la stratégie bas carbone française, mars 2020)

50 %

des émissions de gaz à effet de serre françaises sont directement ou indirectement déterminées par les investissements des collectivités locales

(selon l'ADEME)

11 MILLIARDS D'€ PAR AN

c'est l'effort d'investissement supplémentaire que doivent fournir les collectivités locales pour tenir le cap des objectifs 2030

# LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DE SÉRIEUX ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

## 2010

Les collectivités locales sont tenues de produire un rapport sur l'évolution en matière de développement durable en amont du débat sur les orientations budgétaires.

## 2015

Signature de l'Accord de Paris, dans lequel les pays se sont engagés à limiter la hausse moyenne de la température à 2°C.

Adoption de la première stratégie nationale bas-carbone, qui vise à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cette stratégie s'applique à toutes les collectivités locales au niveau régional et intercommunal.

Déploiement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), qui constituent des outils de planification stratégique et opérationnelle permettant aux collectivités locales d'atteindre les objectifs suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux effets du changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

## 2017

Le Plan Climat a fixé des objectifs plus ambitieux pour la France, notamment celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

## 2019

Inscription de l'objectif de neutralité carbone dans la loi sur l'énergie et le climat.



# COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : QUELQUES EXEMPLES DE PROGRAMMES CONTRIBUANT À LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le Dispositif Éco Efficacité Tertiaire (DEET) impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010. Il s'applique à tous les bâtiments ou locaux à usage professionnel ou tertiaire dont la surface est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC SOBRE EN ÉNERGIE

Le Code de l'environnement identifie les systèmes auxquels s'applique une politique visant à prévenir, réduire et limiter la consommation d'énergie.

## RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La Loi climat et résilience adoptée en 2021 a fixé comme objectif, pour 2023, de diviser par deux le taux d'artificialisation par rapport à l'utilisation d'espaces constatée depuis 2010, et d'atteindre Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

## VERDISSEMENT DES FLOTTES DE VÉHICULES DES COLLECTIVITÉ LOCALES

L'article 76 de la loi d'Orientation des mobilités (LOM) impose une proportion minimale de véhicules à faible empreinte carbone lorsque les autorités locales achètent ou remplacent des véhicules au sein de leur flotte.

## INTRODUCTION DE ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

La Loi climat et résilience étend l'obligation de déployer une ZFE aux collectivités locales de plus de 150 000 habitants. L'élaboration d'une politique locale de transport durable : le Code des transports rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Transport pour les AOT (Autorités Organisatrices de Transport) dont le périmètre régional abrite plus de 100 000 habitants.

## DÉCARBONATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La loi Egalim adoptée en 2018 fixe comme objectif aux cantines publiques de servir 50 % de produits responsables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques.

# LA FINANCE DURABLE EST AU COEUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'AFL

L'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE.

## Engagements en matière de RSE



### UNE GOUVERNANCE UNIQUE : TRANSPARENCE & INDÉPENDANCE

Une double gouvernance d'entreprise pour prévenir les conflits d'intérêts :

- **Les collectivités locales** sont les seuls actionnaires de la société financière.
- **Un établissement de crédit régi par des experts bancaires indépendants.**
- **Une politique d'investissement responsable** qui s'efforce d'intégrer les facteurs ESG dans la sélection des titres et des expositions des contreparties du portefeuille de liquidités.



### L'ENGAGEMENT DE FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU FINANCEMENT AU PRÊT

- **Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette et de la base d'investisseurs.**
- **Une politique d'investissement responsable** qui s'efforce d'intégrer les facteurs ESG dans la sélection des titres et des expositions des contreparties du portefeuille de liquidités.
- **Une activité de prêt dédiée à 100 % aux projets des collectivités locales** ; l'AFL participe au financement des investissements des collectivités locales dans les domaines sociaux et environnementaux.
- **L'AFL s'engage à proposer une tarification similaire** pour une même notation interne.



### LA RESPONSABILITÉ EN TANT QU'ENTREPRISE À GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF

- Partenaire des instances nationales d'élus depuis de nombreuses années,, l'AFL a signé et développé plusieurs partenariats structurants (ADEME, Comité 21, ANCT, etc.)
- **L'AFL a renforcé son expertise au service des collectivités locales** (publication d'études, de baromètres, développement de formations, etc.)
- **L'AFL prend également différents engagements** en vue de réduire son empreinte environnementale et favoriser le bien-être social.



valeurs fondamentales  
Expertise  
Transparence  
Solidarité

# RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



## GOUVERNANCE RSE

- La responsabilité d'entreprise est profondément ancrée dans l'ADN de l'AFL et, à ce titre, les sujets relatifs à la RSE sont intégrés dans son processus décisionnel. Par conséquent, tous les organes de direction sont impliqués dans la gouvernance des questions de RSE dans le cadre de leurs fonctions et un comité RSE Climat et Finance durable pilote la feuille de route RSE.
- **Trois comités assistent le conseil d'administration et ont aussi leur mot à dire sur les questions de RSE** : le comité Stratégie et Développement durable, le comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance d'entreprise et le comité Risques.
- Objectifs de rémunération : En 2023, des critères RSE ont été introduits dans les objectifs de rémunération des membres du Directoire.



## RÉPARTITION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

- Le groupe AFL **n'a pas pour objectif de maximiser la valeur pour les actionnaires**
- **La valeur créée bénéficie à toutes les parties prenantes :**
  - Des prix compétitifs pour les emprunteurs.
  - Des émissions obligataires régulières et prévisibles pour les investisseurs.
  - Les bénéfices annuels sont ajoutés au report à nouveau pour constituer l'assiette du capital avec un taux de distribution fixé à un maximum de 5 % du report à nouveau.



## ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2024, l'empreinte carbone de l'AFL s'élevait à 605 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>e, calculée conformément au Protocole GES et couvrant les scopes 1, 2 et 3 (à l'exclusion de la catégorie 3.15 - investissements), ce qui représente 13 tonnes par employé. Ces résultats sont conformes à la moyenne du secteur.



## POLITIQUE SOCIALE

- Appliquer une politique antidiscriminatoire et promouvoir l'égalité professionnelle. Bien qu'elle ne soit pas soumise à l'application d'un indice d'égalité de genre en raison de la taille de ses effectifs, l'AFL a néanmoins décidé de le publier de manière proactive.
- **Présentation de la méthodologie :**
  - 4 indicateurs de mesure
    - L'écart de rémunération entre hommes et femmes, avec une note sur 40 ;
    - L'écart d'augmentation de la rémunération entre hommes et femmes, avec une note sur 35 ;
    - Le pourcentage de femmes salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire après un congé de maternité, avec une note sur 15 ;
    - La parité entre femmes et hommes parmi les 10 salariés les mieux payés, avec une note sur 10.
  - **L'indice d'égalité de genre : 86/100 (dans la moyenne nationale).**



03

## Stratégie de financement de l'AFL

# UNE TROISIÈME ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AFL



## Programme de financement de l'AFL

**Un programme dédié d'Obligations Durables pour le refinancement des prêts éligibles accordés aux collectivités territoriales françaises.**

**Engagement à long terme d'émettre au moins une obligation durable tous les deux ans**

### PROGRAMME EMTN

- **Un programme d'EMTN multidevises de 20 milliards d'€ qui permet d'émettre des obligations à moyen et long terme** dans différentes devises sous forme d'opérations de placement publiques ou privées.
- Engagement à long terme de procéder à au moins une émission de taille benchmark en euro par an.

### PROGRAMME ECP

- **Un programme ECP à court terme de 1 milliard d'€ :**
  - Émission dans différentes devises (telles que EUR, GBP, USD...) pour des échéances inférieures ou égales à 1 an.
  - Enregistrement STEP (éligible comme garantie pour les opérations d'open market de la BCE).
- **Jusqu'à 750 millions d'euros de financement à court terme en 2025** sous la forme de transactions ECP.

### 2,3 MILLIARDS D'€ DE FINANCEMENT À MOYEN ET LONG TERME EN 2025

- Emprunt de référence coté libellé en euro ; placements privés opportunistes multidevises ; abondement des obligations en euros existantes ; transactions publiques dans d'autres devises (GBP, CHF, par ex.).

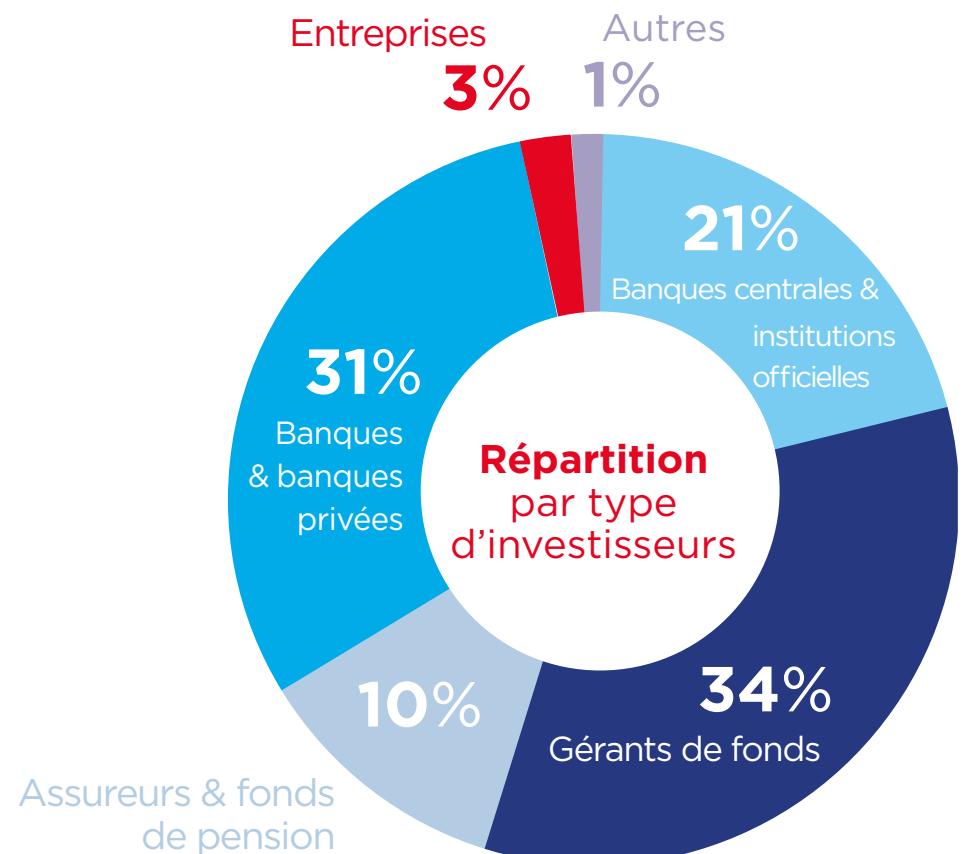
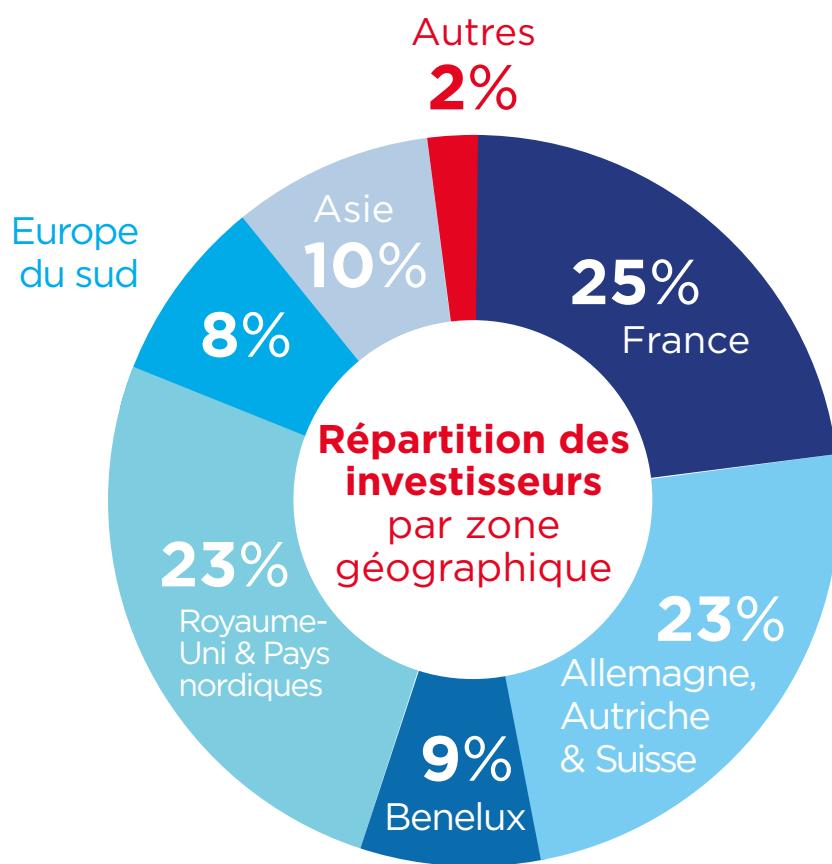
# UNE STRUCTURE DE DETTE EN DEVISES ÉQUILIBRÉE ET DIVERSIFIÉE

(AU 5 NOV. 2025)

14

émissions publiques de taille benchmark libellées en euro

	Juin 2026	Juillet 2027	Sept. 2027	Juin 2028	Janv. 2029	Mars 2029	Mars 2030	Mars 2031	Déc. 2031	Août 2032	Mars 2033	Mars 2034	Avril 2034	Avril 2035	Juin 2038	
Encours (en millions)	675 GBP	250 GBP	500 EUR	1250 EUR	300 GBP	750 EUR	1000 EUR	1000 EUR	500 EUR	750 EUR	500 EUR	1250 EUR	110 CHF	100 CHF	500 EUR	
Coupon	0,125 %	4,75 %	0 %	1,125 %	4,375 %	0,20 %		3 %	0 %	3,25 %	3 %	3,125 %	3,125 %	1,4778 %	1,1623 %	3,625 %



PLUS DE  
14,7 %  
MILLIARDS D'€  
émis  
depuis 2015

PLUS DE  
300  
INVESTISSEURS  
ont participé  
aux émissions  
de l'AFL

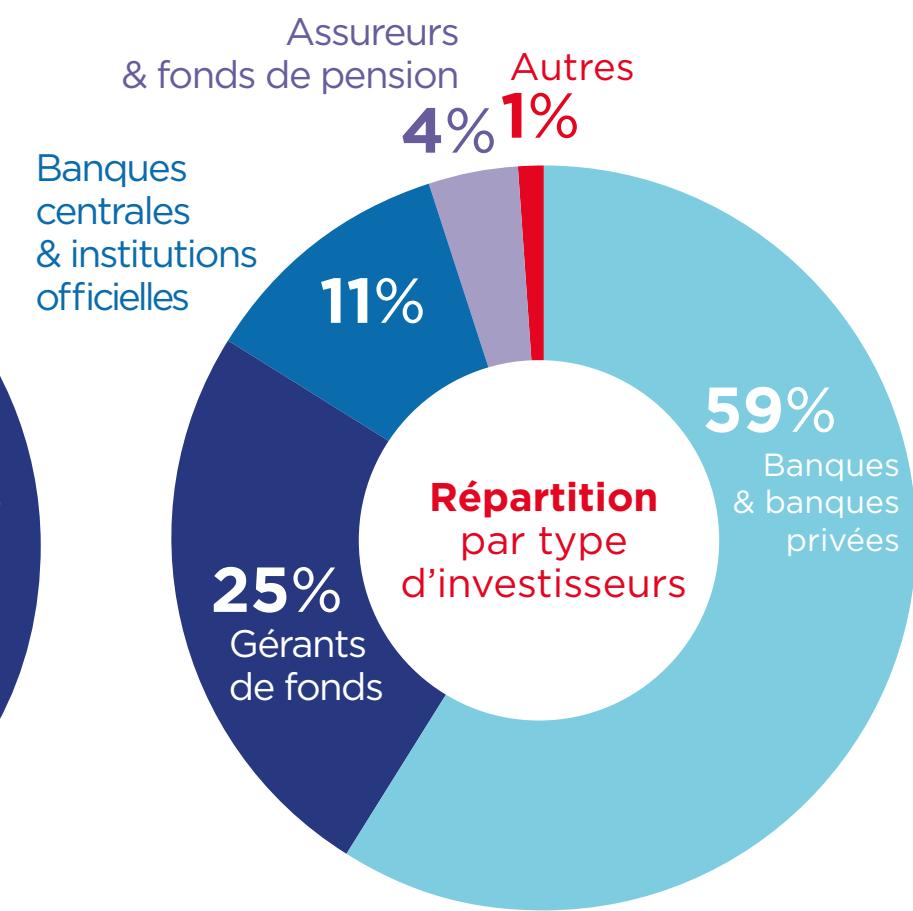
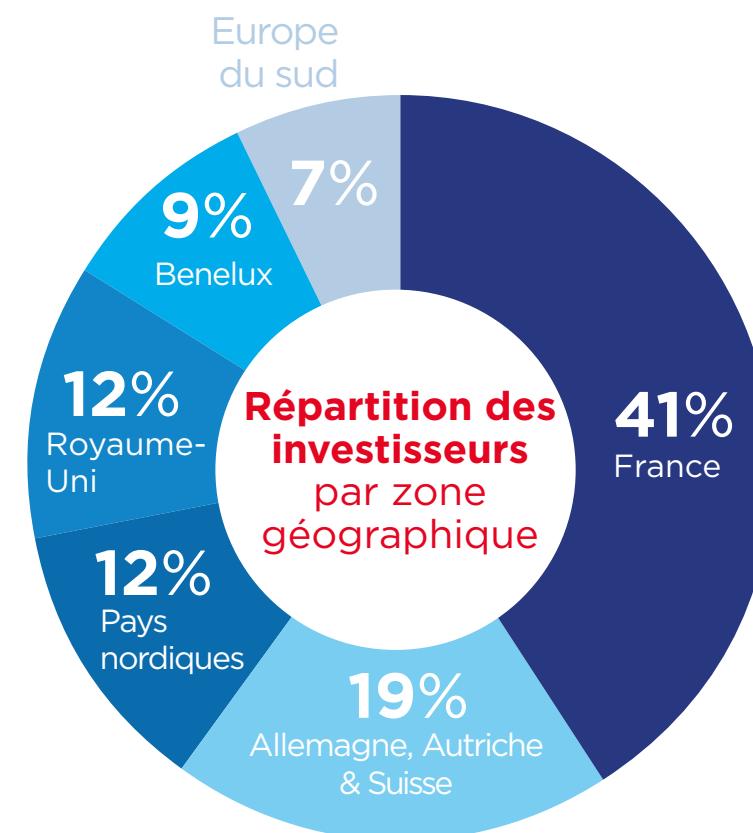
# ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JUILLET 2020)

C'est dans ce contexte que, le 13 juillet 2020, **l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'€**, contribuant ainsi significativement au total des ressources levées sur le marché obligataire en 2020, dont le montant s'élève à 1 130 millions d'euros, portant l'encours de la dette à 5 296 millions d'€ au regard des directives IFRS.

**Par ailleurs, cette émission d'obligations durables, qui a attiré un grand nombre de nouveaux investisseurs, constitue une étape importante dans la stratégie d'émission de l'AFL et son positionnement en tant qu'acteur public engagé dans la finance durable.**

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



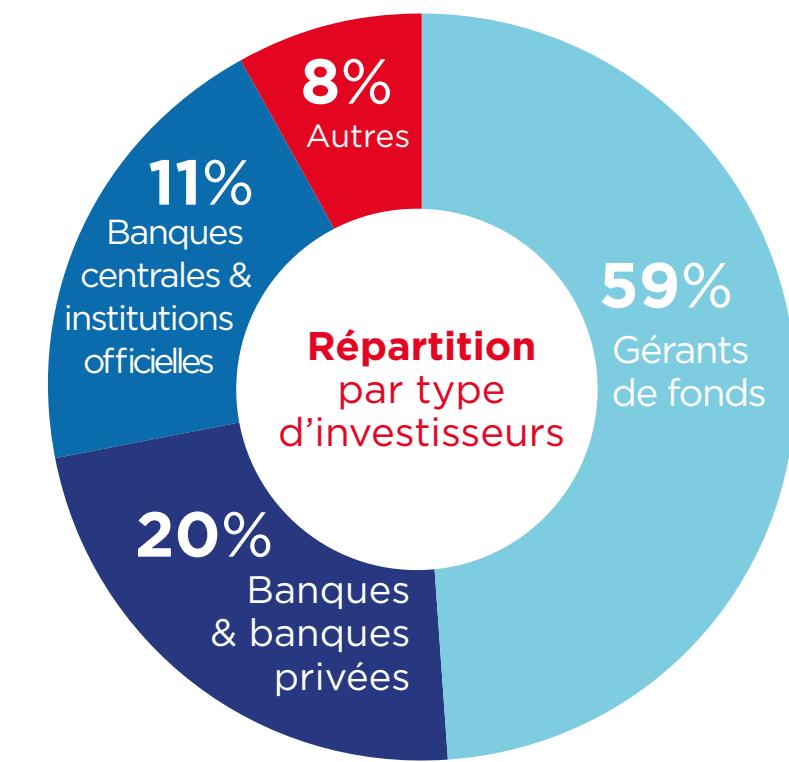
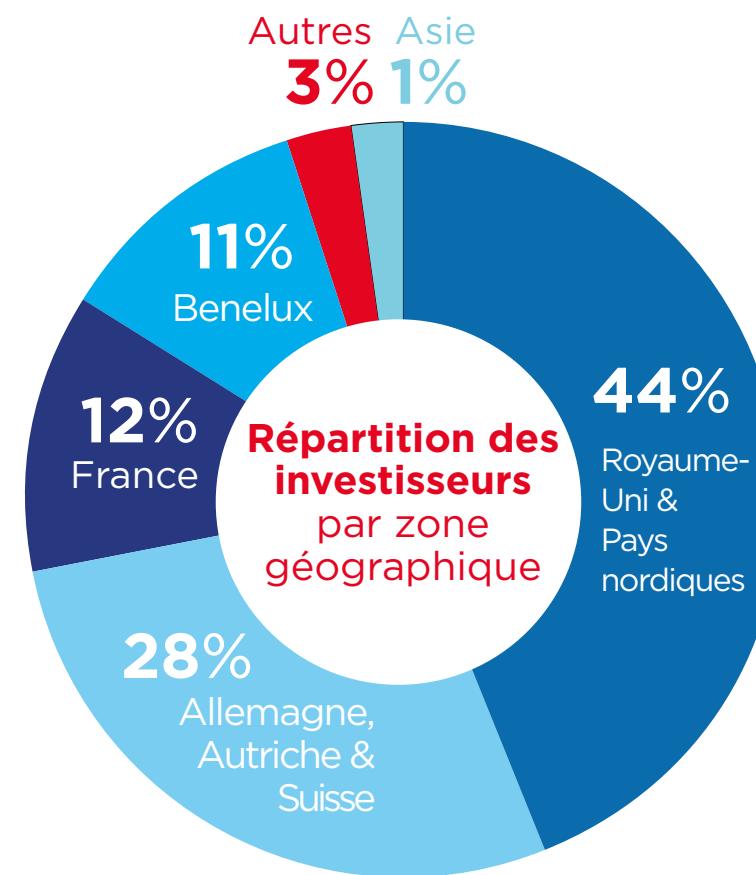
# ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JANVIER 2022)

En janvier 2022, l'AFL a levé **500 millions d'€ en lançant sa deuxième émission d'obligations durables assorties d'une échéance de 7 ans.** Cette huitième émission publique de référence depuis la création de l'AFL a été très bien accueillie, comme en témoigne le carnet d'ordres supérieur à 2,2 milliards d'€, très diversifié avec environ 75 comptes d'origines différentes. Il s'agit d'une preuve supplémentaires de la qualité du dispositif d'obligations durables que l'AFL a établi en 2020.

**Il a permis de refinancer un total d'un milliard d'€ d'investissements durables pour l'ensemble des collectivités locales membres de l'AFL.**

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



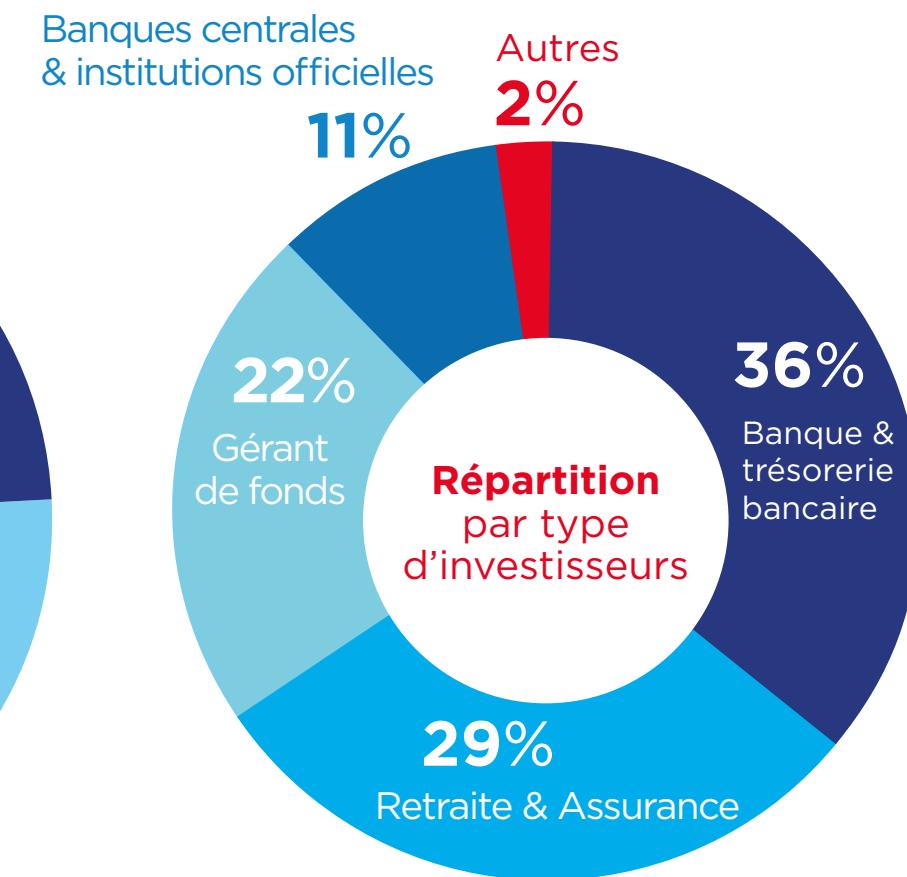
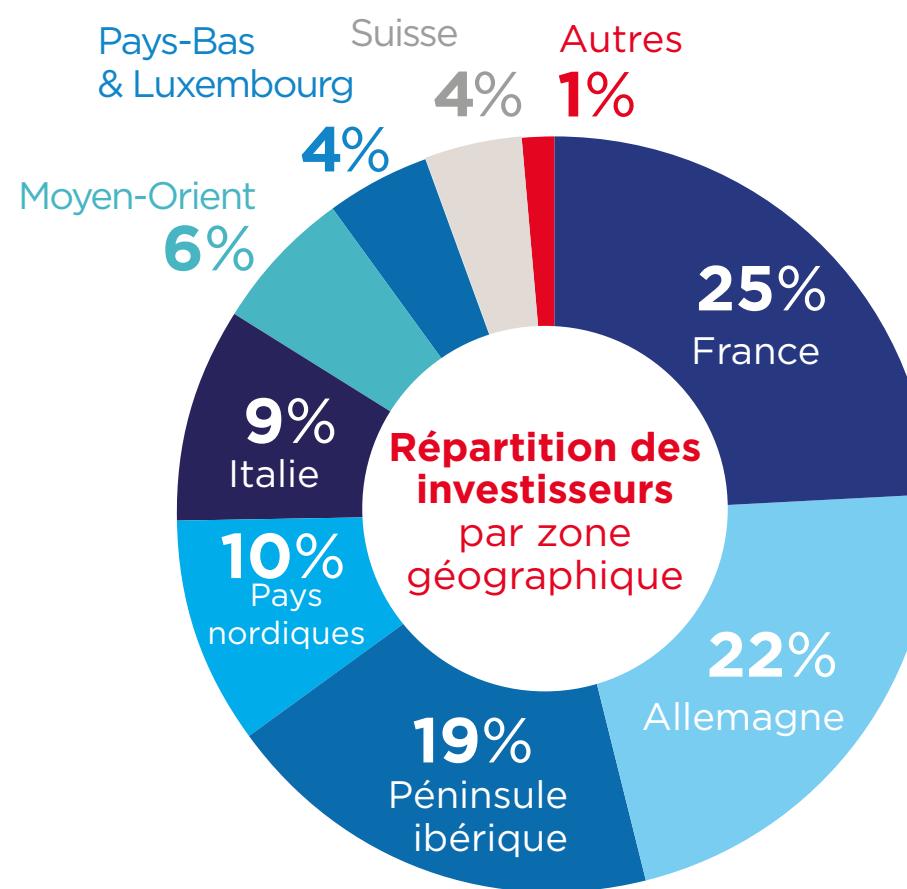
# ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

## (OCTOBRE 2024)

Après deux émissions réussies en 2020 et 2022 (500 millions d'euros chacune), l'AFL a réaffirmé son engagement en 2024 avec une nouvelle émission de titres durables de 500 millions d'euros à échéance 8 ans, souscrite 2,8 fois puisque la demande a atteint 1,4 milliard d'euros.

En 2025, le cadre d'émission d'obligations durables a été mis à jour et a reçu un avis favorable de la part d'EthiFinance. Ce cadre mis à jour sera publié dans les prochaines semaines. Conjugué à l'obtention du statut HQLA de niveau 1 en juin 2024, ce programme vise à renforcer la crédibilité de l'AFL en tant qu'émetteur de titres de dette durable et à accroître la confiance des investisseurs.

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :





04

Dispositif  
d'Obligations  
Durables de l'AFL

# HISTORIQUE DU PROGRAMME D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES

- Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, **l'AFL a lancé en 2019 un projet ayant pour objectif de publier des normes ICMA alignées sur ces objectifs.** Son objectif est de **contribuer au financement du développement durable, dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en termes de transparence des actifs financés.**
- **Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'Obligations Durables,** conformément aux principes des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des Sustainability Bond Guidelines de 2018 développés et promus par l'International Capital Market Association (ICMA).
- Ce dispositif a été examiné par l'agence de notation sociale et environnementale Vigéo Eiris (désormais Moody's Investors Services) qui, le 9 janvier 2020, a attribué **la note « assurance raisonnable »** (niveau d'assurance le plus élevé) pour les engagements de l'AFL et la contribution du dispositif d'émission au développement durable, à l'exception de 2 des 10 catégories éligibles (« Prévention et réduction de la pollution » et « Infrastructures accessibles et durables ») pour lesquelles Vigéo a attribué **la note « assurance modérée »** (le second niveau le plus élevé).



# LES CATÉGORIES D'OBLIGATIONS DURABLES REFLÈTENT LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION



- Faciliter **l'accès à l'éducation et à la culture** par le biais d'installations et d'équipements à vocation éducative, sportive et culturelle
- Soutenir **le développement de l'activité économique** dans le but de promouvoir et de maintenir l'emploi dans les zones défavorisées
- Favoriser **l'accès aux services de santé essentiels**
- Promouvoir l'inclusion sociale en donnant aux populations vulnérables un accès équitable aux services essentiels



- Contribuer à la transition énergétique et au développement durable en **favorisant une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique** (transports publics à faibles émissions de carbone, énergies renouvelables, etc.), **et la prévention et le contrôle de la pollution**



- Promouvoir le **développement des territoires, des transformations urbaines, de la réduction de la fracture territoriale, du développement des infrastructures et des services publics essentiels**
- Accorder la priorité **aux territoires défavorisés**

## CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU



Autorité locale défavorisée désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population quittant les quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.

# ACTIFS ÉLIGIBLES À L'UTILISATION DES FONDS

SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT  
GOALS

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	POPULATION CIBLE	EXEMPLES DE DÉPENSES/INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES	
 <b>Accès aux services sociaux essentiels &amp; de base</b>	<b>Éducation &amp; culture</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de nouvelles écoles, campus, logements étudiants</li> <li>• Financement de bibliothèques, d'archives et de musées publics</li> </ul>	
	<b>Emploi</b> Collectivités locales défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des PME, actions d'attractivité des territoires, formations à la transition professionnelle</li> </ul>	  
	<b>Accès aux services de santé essentiels</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la construction, du développement, de l'entretien ou de la rénovation d'établissements de santé, d'équipements médicaux</li> </ul>	
	<b>Inclusion sociale</b> Groupes de population vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'établissements d'accompagnement spécialisé pour les personnes âgées</li> <li>• Financement de crèches et de garderies</li> </ul>	 
 <b>Transition énergétique &amp; écologique</b>	<b>Transports publics à faibles émissions de CO2</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'installations de transports publics à faibles émissions de carbone, telles que de nouvelles voies ferrées à usage public, des liaisons multimodales ou des pistes cyclables</li> </ul>	 
	<b>Prévention et contrôle de la pollution</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de sites publics de gestion des déchets ayant vocation à réduire/recycler les déchets.</li> <li>• Financement de projets de prévention et de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets</li> </ul>	 
	<b>Énergie renouvelables</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'infrastructures d'énergies renouvelables (y compris éoliennes et solaires)</li> </ul>	
 <b>Infrastructures durables, développement des communes &amp; cohésion territoriale</b>	<b>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</b> L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la construction, de la maintenance et de la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau.</li> <li>• Financement d'infrastructures de traitement des eaux usées : réseaux d'égout, usines de traitement des eaux usées, installations sanitaires sur site</li> </ul>	
	<b>Logements abordables</b> Organismes HLM, locataires bénéficiaires d'aides au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de logements sociaux, subventions aux bailleurs sociaux, programme d'aide financière à l'appui des locataires</li> </ul>	
	<b>Infrastructures abordables et durables</b> Collectivités locales défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de sécurité des infrastructures et bâtiments publics existants. Financement de l'éclairage public.</li> <li>• Financement d'installations contribuant au développement rural.</li> </ul>	  

**Autorité locale défavorisée** désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population quittant les quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.

# ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ & ALLOCATION DES FONDS

Le processus d'évaluation de l'éligibilité et de sélection vise à s'assurer que les fonds issus des Obligations Durables de l'AFL soient alloués au financement ou au refinancement des dépenses éligibles qui répondent aux critères et objectifs définis dans le Dispositif.

## COLLECTE DE DONNÉES

**Collecter les données pertinentes pour réaliser l'analyse**

- Analyse des nomenclatures budgétaires officielles – si besoin, mise à jour de la matrice d'éligibilité fixée par l'AFL.
- Extraction des données budgétaires annuelles (données officielles mises à disposition par le Trésor français en libre accès) et intégration dans l'outil informatique dédié de l'AFL - Seules les dépenses d'investissement sont prises en compte ; toutes les dépenses courantes / opérationnelles de la Collectivité sont exclues du périmètre d'analyse (le prêt de l'AFL ne pouvant être utilisé que pour financer des investissements selon la Règle d'or budgétaire).
- Analyse et exclusion des données non pertinentes (par exemple : non-respect du cadre budgétaire officiel des Collectivités locales - environ 2 % exclues du portefeuille AFL).

## ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ

**Estimer la part des dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel de chaque Collectivité locale**

### Approche générale :

- Examiner tous les prêts accordés au cours d'une année donnée aux Collectivités locales, le budget annuel de l'année correspondante pour la Collectivité locale concernée et identifier les dépenses éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL - **calculer la part des dépenses éligibles dans le budget d'investissement global de la Collectivité locale.**
- Identifier les Collectivités locales défavorisées - définies comme toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une évaluation interne issue de données et de statistiques publiques - **Pour ces entités spécifiques, les dépenses supplémentaires sont considérées comme éligibles.**
- Le pourcentage d'éligibilité défini est appliqué aux prêts accordés sur l'année de référence par l'AFL à la Collectivité locale concernée.
- Additionner tous les prêts éligibles pour **déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.** **déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.**

### Exclusions du portefeuille éligible :

- Dépenses en dehors de la période de rétroactivité définie.
- Dépenses éligibles déjà refinancées par l'accès direct des Collectivités locales au financement durable - Obligations Durables (analyse exhaustive dédiée réalisée par les contreparties bancaires), prêts durables (analyse d'expert - réalisée par les équipes commerciales de l'AFL), etc.
- Dépenses identifiées dans le cadre d'analyse des litiges de l'AFL - piloté par le Comité Sustainability Bond de l'AFL - NB : pas d'exclusion à ce jour.

## AFFECTATION

**Sélectionner au sein du portefeuille éligible les dépenses affectées à l'Obligation.**

- Méthodologie d'allocation basée sur les critères suivants : année d'origine du prêt, durée du prêt, équilibre entre les catégories du dispositif, équilibre entre les zones géographiques.
- Attribution décidée par le Comité Sustainability Bond de l'AFL sur la base de la méthodologie de d'allocation.

# RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS : FAITS MARQUANTS & GOUVERNANCE

## FAITS MARQUANTS

### Engagements en matière de reporting en vertu du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL

#### AFFECTATION

- Le total des fonds distribués par l'AFL
  - (i) principaux domaines d'intervention et
  - (ii) Catégories éligibles
- Le total des fonds utilisés pour le refinancement ou les nouveaux prêts octroyés
- Le montant des fonds non affectés (le cas échéant)

#### IMPACT

- Nombre, type et répartition géographique des collectivités locales financées
- Contribution des fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) applicables des Nations Unies



## GOUVERNANCE

Janvier  
2025

Juillet  
2025

3ème trimestre  
2025

Octobre  
2025

4ème trimestre  
2025

Novembre  
2025

Décembre  
2025

- 3ème anniversaire de la deuxième émission d'Obligations durables de l'AFL
- 5ème anniversaire de la première émission d'Obligations durables de l'AFL
- Disponibilité des données publiques relatives à l'exercice 2024
  - Extraction et formatage
- 1er anniversaire de la troisième émission d'Obligations durables de l'AFL
- Processus d'analyse d'éligibilité
  - Processus d'allocation
- Validation de l'éligibilité et de l'allocation par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL
  - Production du rapport
  - Validation du rapport par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL
- Revue externe par KPMG
  - Publication du rapport d'émission d'Obligations durables, qui comprend :
    - 3ème rapport de la première émission d'Obligations durables
    - 2ème rapport de la deuxième émission d'Obligations durables
    - 1er rapport de la troisième émission d'Obligations durables



05

# Rapport sur l'utilisation des fonds

## Première émission d'obligations durables (juillet 2020)



# REPORTING D'ALLOCATION ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

## Fonds distribués par catégories éligibles

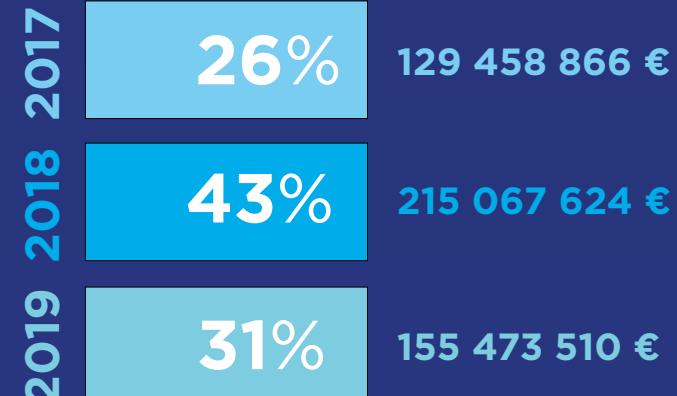
Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
<b>Accès aux services sociaux essentiels et de base</b>	<b>314 459 405</b>	<b>62,8%</b>
Éducation & culture	280 590 939	56,1%
Emploi	14 189 971	2,8%
Accès aux services de santé essentiels	2 689 157	0,5%
Inclusion sociale	16 989 338	3,4%
<b>Transition énergétique et écologique</b>	<b>30 096 355</b>	<b>6%</b>
Transports publics à faibles émissions de CO2	8 934 852	1,8%
Prévention et contrôle de la pollution	21 136 670	4,2%
Énergie renouvelables	24 832	0,0%
<b>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</b>	<b>155 444 240</b>	<b>31,1%</b>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	20 518 553	4,1%
Logements abordables	40 949 538	8,2%
Infrastructures abordables et durables	93 976 150	18,8%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



## Année de référence Du prêt



**TOTAL : 500 000 000€**

Au 31 décembre 2024

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.

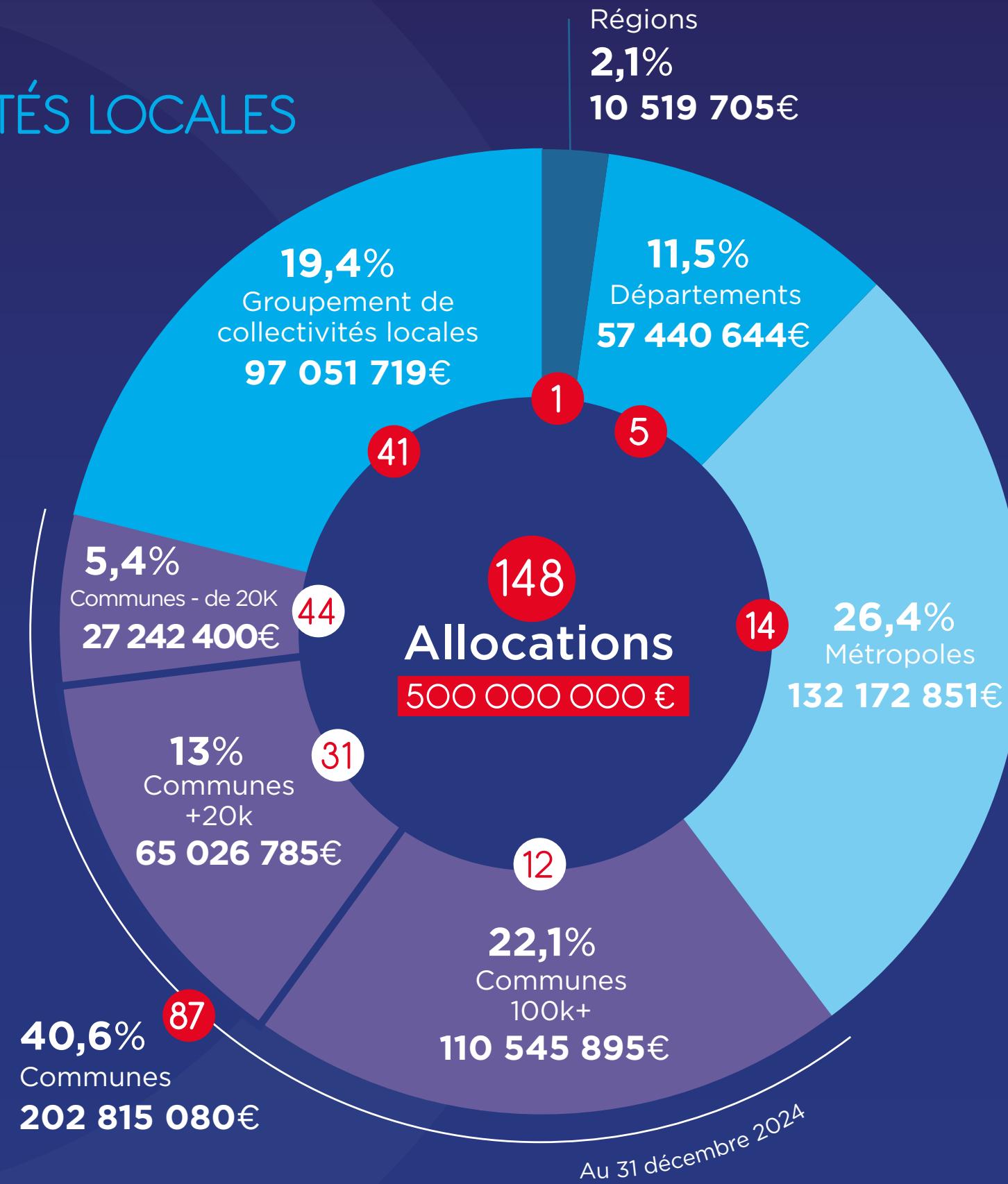
# RAPPORT D'IMPACT

## TYPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### Répartition par typologies de collectivités locales

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Rénovation énergétique  
des collèges et des  
bâtiments**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



91

**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
**LOCALISATION :**  
ILE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
DÉPARTEMENT



**PROJET :**  
**Construction  
de l'école primaire  
Jean Zay**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



31

**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
TOULOUSE  
MÉTROPOLE  
**LOCALISATION :**  
OCCITANIE  
**TYPE :**  
MÉTROPOLIS



# RAPPORT D'IMPACT RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

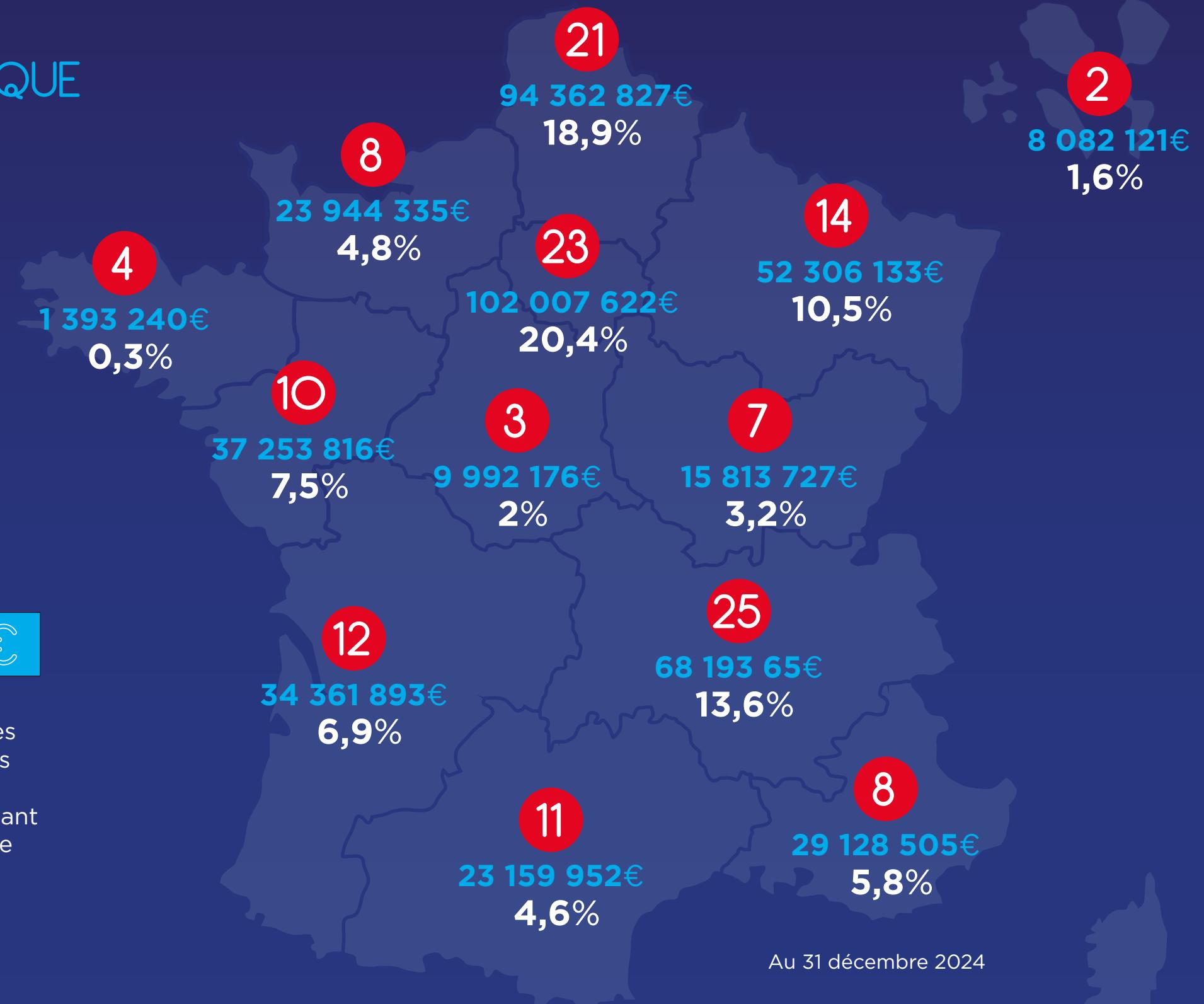
## Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



Au 31 décembre 2024

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



# RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES



## Répartition dans les zones défavorisées\*

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

\* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)	Zones défavorisées (en €)	Total (en €)
Régions	10 519 705	100%	10 519 705
Départements	27 746 000	48%	57 440 644
Métropoles	57 322 534	43%	132 172 851
Groupement de collectivités locales	57 033 374	59%	97 051 719
Communes	24 415 750	12%	202 815 080
Communes + de 100K		0 %	110 545 895
Communes + de 20K	11 145 028	17%	53 881 757
Communes - de 20K	13 270 722	49%	13 971 678
<b>Total</b>	<b>177 037 363</b>	<b>35%</b>	<b>322 962 637</b>
			<b>65%</b>
			<b>500 000 000</b>

Au 31 décembre 2024

## Allocation générale vs conditionnelle

- ▶ Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles pour tous	Catégories éligibles conditionnelles	Total
Zones non classées	177 037 363	35%	177 037 363
Zones défavorisées	214 796 517	43%	108 166 120
<b>Total</b>	<b>391 833 880</b>	<b>78%</b>	<b>322 962 637</b>
			<b>65%</b>
			<b>500 000 000</b>
			<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



974

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION  
DU TERRITOIRE  
DE LA CÔTE OUEST  
**LOCALISATION :**  
RÉUNION (DOM-TOM)  
**TYPE :**  
GROUPEMENT  
DE COLLECTIVITÉS  
LOCALES



91

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE  
DE GRIGNY  
**LOCALISATION :**  
ÎLE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
COMMUNES



# RAPPORT D'IMPACT

## NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

### Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

### Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Localisation géographique	Régions	Départements	Métropoles	Groupement de collectivités locales		Communes de + de 100 000 habitants	Communes de + de 20 000 habitants	Communes de - de 20 000 habitants	Total
				Métropoles	Communes de + de 100 000 habitants				
Auvergne - Rhône-Alpes			2 148 850	2 148 850	431 317	467 521	56 286	97 756	3 201 730
Bourgogne Franche-Comté		569 531	214 022	214 022	213 637		81 776	32 023	327 436
Bretagne					66 169		21 154	7 583	308 928
Centre - Val de Loire					108 871	140 116		16 377	265 364
Grand Est		192 588	760 412	760 412	225 161	122 714	34 352	10 898	1 153 537
Hauts-de-France		546 527	1 535 568	1 535 568	482 347	136 265		98 493	2 252 673
Île-de-France		2 940 732			1 572 449	226 809	586 021	31 089	2 416 368
Normandie			497 180	497 180	76 988		180 039	4 977	759 184
Nouvelle Aquitaine			802 350	802 350	470 626	265 255	130 088	39 930	1 708 249
Occitanie			780 995	780 995	268 051	509 200		25 688	1 583 934
Territoires d'outre-mer					214 963		35 680		250 643
Pays de la Loire			658 356	658 356	129 697	328 144	144 593	18 266	1 279 056
Sud			1 900 023	1 900 023	168 807	879 238	20 289	26 304	2 994 661
<b>Total</b>	<b>3 846 161</b>	<b>4 249 378</b>	<b>9 297 756</b>	<b>9 297 756</b>	<b>4 429 083</b>	<b>3 075 262</b>	<b>1 290 278</b>	<b>409 384</b>	<b>18 501 763</b>

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

NB : on évite le double comptage en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà attribué.

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Construction du groupe scolaire Simone Veil**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



67

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE DE SCHILTIGHEIM  
**LOCALISATION :**  
GRAND EST  
**TYPE :**  
COMMUNES



**PROJET :**  
**Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une crèche**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



33

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE  
DU BOUSCAT  
**LOCALISATION :**  
NOUVELLE AQUITAINE  
**TYPE :**  
COMMUNES



# RAPPORT D'IMPACT CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution  
des fonds aux  
**Objectifs de  
développement  
durable (ODD)  
de l'ONU**  
concernés

Au 31 décembre 2024

1,7%		8 494 669 €
0,5%		2 689 157 €
56,1%		280 590 939 €
4,1%		20 518 553 €
0%		24 832 €
0,9%		4 729 990 €
8,1%		40 522 800 €
8,9%		44 550 043 €
17,5%		87 310 682 €
2,1%		10 568 335 €



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



74

COLLECTIVITÉ  
LOCALE :  
COMMUNE  
DE SAINT-JULIEN-  
EN-GENEVOIS  
  
LOCALISATION :  
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES  
  
TYPE :  
COMMUNES

PROJET :  
**Construction d'un  
complexe scolaire**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE





06

# Rapport sur l'utilisation des fonds

## Deuxième émission d'obligations durables (janvier 2022)

# REPORTING D'ALLOCATION COUVERTURE

## Couverture de l'allocation

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100%  
500 000 000€

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0%  
0€

Au 31 décembre 2024

## Part du refinancement

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100%  
500 000 000€

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0%  
0€

Au 31 décembre 2024

# REPORTING D'ALLOCATION ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

## Fonds distribués par catégories éligibles

Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
<b>Accès aux services sociaux essentiels et de base</b>		
Éducation & culture	245 362 862	49,1%
Emploi	8 301 289	1,7%
Accès aux services de santé essentiels	1 845 984	0,4%
Inclusion sociale	24 449 257	4,9%
<b>Transition énergétique et écologique</b>	<b>72 861 960</b>	<b>14,6%</b>
Transports publics à faibles émissions de CO2	25 385 736	5,1%
Prévention et contrôle de la pollution	47 453 283	9,5%
Énergie renouvelables	22 941	0,0%
<b>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</b>	<b>147 178 649</b>	<b>29,4%</b>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	21 370 481	4,3%
Logements abordables	38 592 927	7,7%
Infrastructures abordables et durables	87 215 241	17,4%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



## Année de référence Du prêt



**TOTAL : 500 000 000€**

Au 31 décembre 2024

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.

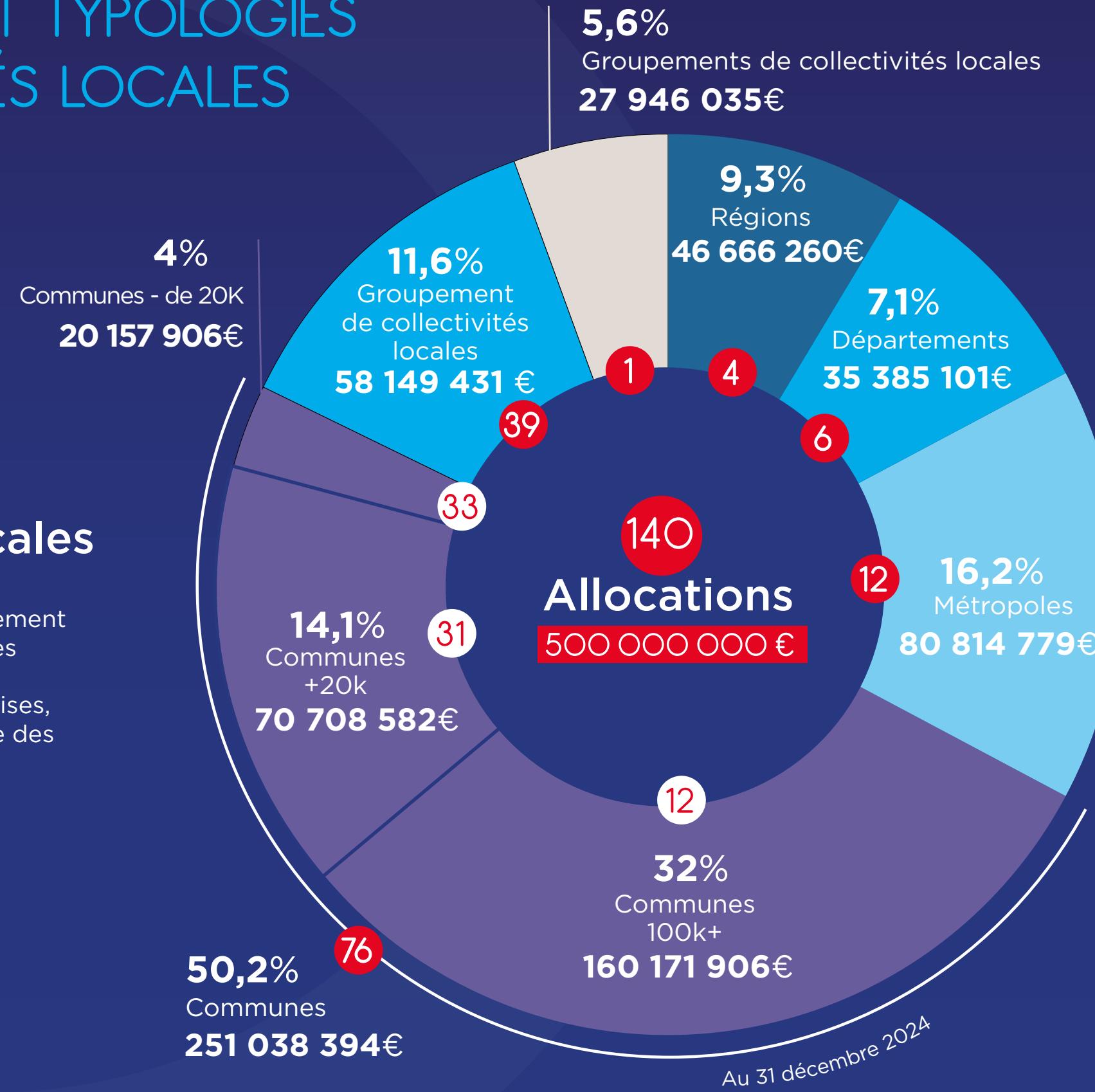


# RAPPORT D'IMPACT TYPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE  
ET ÉCOLOGIQUE



974

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

**LOCALISATION :**  
TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES



**PROJET :**  
**Modernisation des lignes ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE  
ET ÉCOLOGIQUE



**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
RÉGION OCCITANIE

**LOCALISATION :**  
OCCITANIE

**TYPE :**  
RÉGION



# RAPPORT D'IMPACT RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

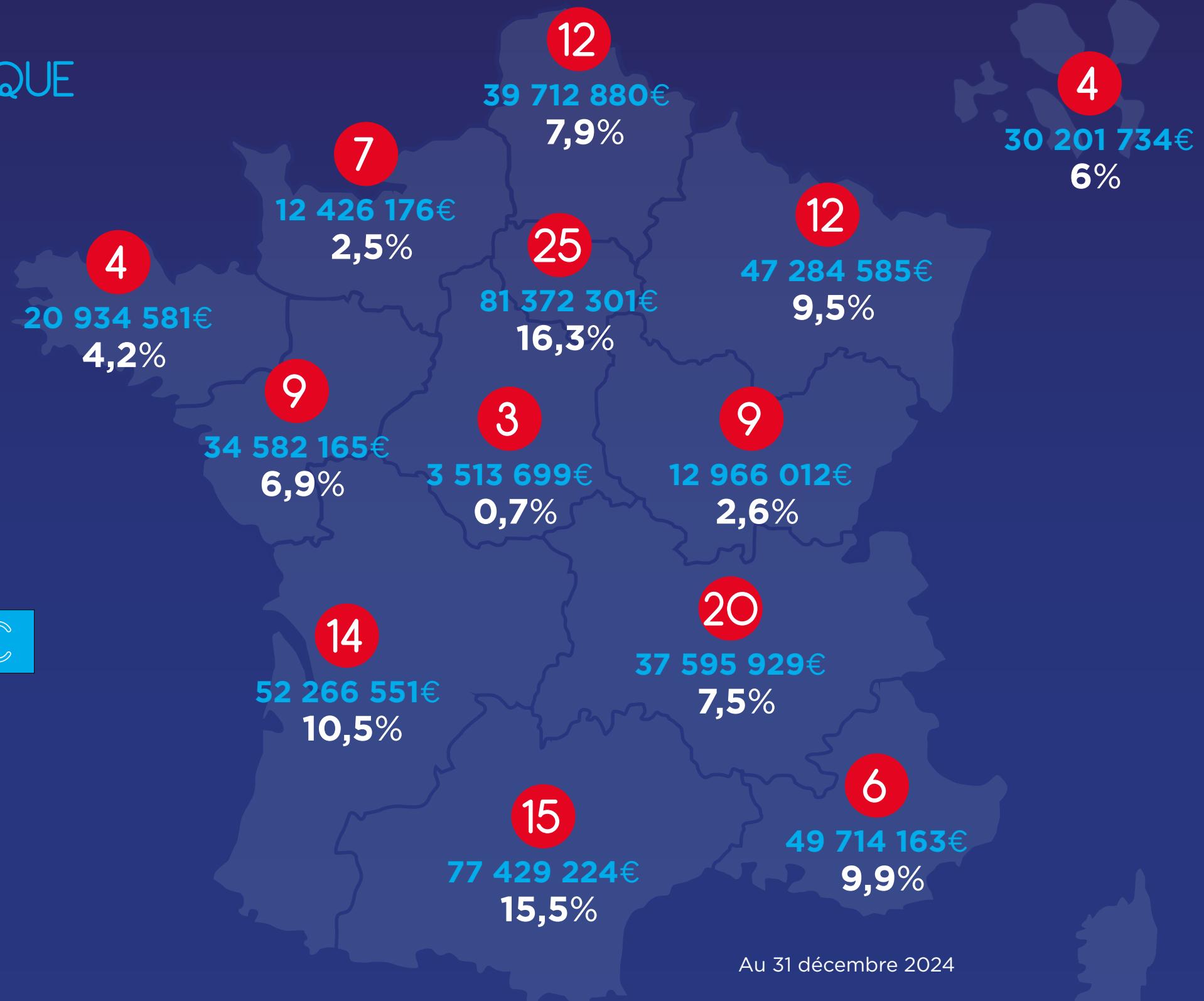
## Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



Au 31 décembre 2024

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Réhabilitation globale  
du collège Le Galinet  
à Blain**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE



44  
**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
DÉPARTEMENT DE  
LOIRE-ATLANTIQUE  
**LOCALISATION :**  
PAYS DE LA LOIRE  
**TYPE :**  
DÉPARTEMENT



# RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES



## Répartition dans les zones défavorisées\*

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

\* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)	Zones défavorisées (en €)	Total (en €)
Régions	46 666 260	100%	0
Départements	14 990 995	42%	20 394 106
Métropoles	44 355 484	55%	36 459 294
Groupement de collectivités locales	49 707 148	85%	8 442 283
Groupements de collectivités locales	27 946 035	100%	0
Communes	24 423 595	10%	226 614 799
Communes + de 100K	0	0 %	160 171 906 62 587
Communes + de 20K	8 121 082	11%	500
Communes - de 20K	16 302 513	81%	3 855 393
<b>Total</b>	<b>208 089 518</b>	<b>42%</b>	<b>291 910 482</b>
			<b>500 000 000</b>

Au 31 décembre 2024

## Allocation générale vs conditionnelle

- ▶ Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles pour tous	Catégories éligibles conditionnelles	Total
Zones non classées	208 089 518	42%	208 089 518
Zones défavorisées	196 393 952	39%	95 516 530
<b>Total</b>	<b>404 483 470</b>	<b>81%</b>	<b>500 000 000</b>
			<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



76  
**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
MÉTROPOLE DE ROUEN  
NORMANDIE  
**LOCALISATION :**  
NORMANDIE  
**TYPE :**  
MÉTROPOLE

**PROJET :**  
**Réhabilitation thermique  
des logements sociaux  
dans les quartiers urbains  
en rénovation**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
INFRASTRUCTURES DURABLES,  
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES  
ET COHÉSION TERRITORIALE



Copyright : JB Menges



33  
**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
MÉTROPOLE  
DE BORDEAUX  
**LOCALISATION :**  
NOUVELLE  
AQUITAINE  
**TYPE :**  
MÉTROPOLE

**PROJET :**  
**Agrandissement du centre  
de recyclage des déchets  
de Bordeaux Surcouf**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE  
ET ÉCOLOGIQUE





# RAPPORT D'IMPACT

## NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS



### Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

### Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Localisation géographique	Régions	Départements	Métropole	Métropole	Groupement de collectivités locales	Communes de + de 100 000 habitants	Communes de + de 20 000 habitants	Communes de - de 20 000 habitants	Total
Auvergne - Rhône-Alpes		347 035	1 698 224	1 698 224	412 368	467 521	75 191	70 499	2 723 803
Bourgogne Franche-Comté		569 531			192 032		81 776	22 939	296 747
Bretagne			670 806		66 169	229 178			966 153
Centre - Val de Loire					108 871	140 116		3 777	252 764
Grand Est			760 412		760 412	143 952	416 943	34 352	1 374 615
Hauts-de-France		546 527	1 341 284		1 341 284	436 223	136 265	43 371	1 987 296
Île-de-France		2 940 732			1 864 123	112 027	634 234	41 497	2 651 881
Normandie			497 180		497 180	105 929		153 722	4 977
Nouvelle Aquitaine			802 350		802 350	715 876	265 255	130 088	33 984
Occitanie			780 995		780 995	216 053	509 200	40 627	1 600 551
Territoires d'outre-mer						345 116		35 680	380 796
Pays de la Loire		1 423 152	658 356		658 356	129 697		100 873	22 081
Sud						189 028	879 238	45 246	18 695
<b>Total</b>		<b>18 357 913</b>	<b>5 826 977</b>	<b>7 209 607</b>		<b>7 209 607</b>	<b>4 925 437</b>	<b>3 155 743</b>	<b>1 375 160</b>
									<b>321 234</b>
									<b>16 987 181</b>

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

NB : on évite le double comptage en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà attribué.

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



75  
**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
COMMUNE  
DE MONTREUIL  
**LOCALISATION :**  
ÎLE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
COMMUNE

**PROJET :**  
**Planter des arbres pour créer  
des îlots de fraîcheur  
dans les quartiers de la ville**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
INFRASTRUCTURES DURABLES,  
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES  
ET COHÉSION TERRITORIALE



71  
**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
COMMUNE DE CHALON  
SUR SAÔNE  
**LOCALISATION :**  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
**TYPE :**  
COMMUNE

**PROJET :**  
**Rénovation de la toiture  
de l'école des Charreaux**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE





# RAPPORT D'IMPACT CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution  
des fonds aux  
**Objectifs de  
développement  
durable (ODD)  
de l'ONU**  
concernés

Au 31 décembre 2024

2,4%		12 224 628 €
0,4%		1 845 984 €
49,1%		245 362 862 €
4,3%		21 370 481 €
0%		22 941 €
0,6%		2 767 096 €
8,9%		44 531 711 €
8,8%		44 063 472 €
20,8%		104 084 183 €
4,7%		23 726 642 €



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

Copyright : Daniel Gilet

**PROJET :**  
**Construction d'une voie verte pour promouvoir le vélo**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

**01** COLLECTIVITÉ LOCALE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN BRESSE  
LOCALISATION : AUVERGNE - RHÔNE-ALPES  
TYPE : GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**  
**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**

**62** COLLECTIVITÉ LOCALE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER  
LOCALISATION : HAUTS-DE-FRANCE  
TYPE : GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Travaux de revégétalisation et de plantation d'arbres pour créer un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Montaigne**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE

**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**  
**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**  
**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**

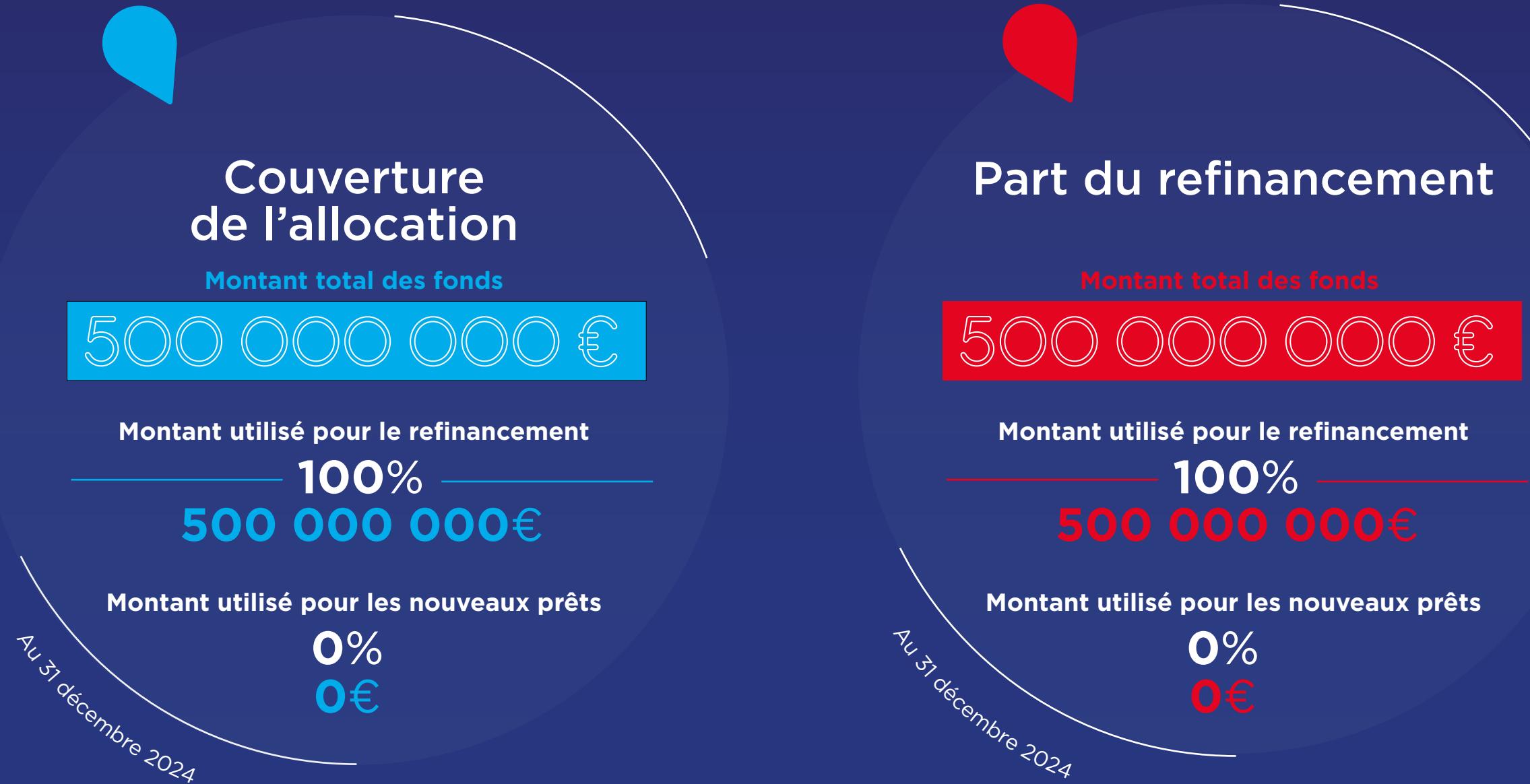


07

# Rapport sur l'utilisation des fonds

## Troisième émission d'obligations durables (octobre 2024)

# REPORTING D'ALLOCATION COUVERTURE



# REPORTING D'ALLOCATION ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

## Fonds distribués par catégories éligibles

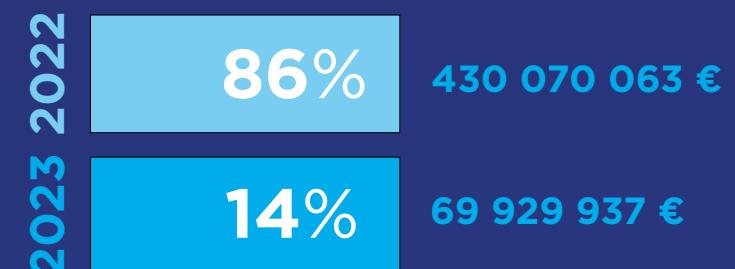
Catégories du dispositif	Allocation (en €)	Part
<b>Accès aux services sociaux essentiels et de base</b>	<b>313 444 813</b>	<b>62,7%</b>
Éducation & culture	270 418 911	54,1%
Emploi	20 693 702	4,1%
Accès aux services de santé essentiels	2 905 133	0,6%
Inclusion sociale	19 427 066	3,9%
<b>Transition énergétique et écologique</b>	<b>71 653 686</b>	<b>14,3%</b>
Transports publics à faibles émissions de CO2	44 046 910	8,8%
Prévention et contrôle de la pollution	27 274 545	5,5%
Énergie renouvelables	332 231	0,1%
<b>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</b>	<b>114 901 501</b>	<b>23%</b>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	16 272 813	3,3%
Logements abordables	50 312 168	10,1%
Infrastructures abordables et durables	48 316 520	9,7%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

- ▶ Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



## Année de référence Du prêt



**TOTAL : 500 000 000€**

Au 31 décembre 2024

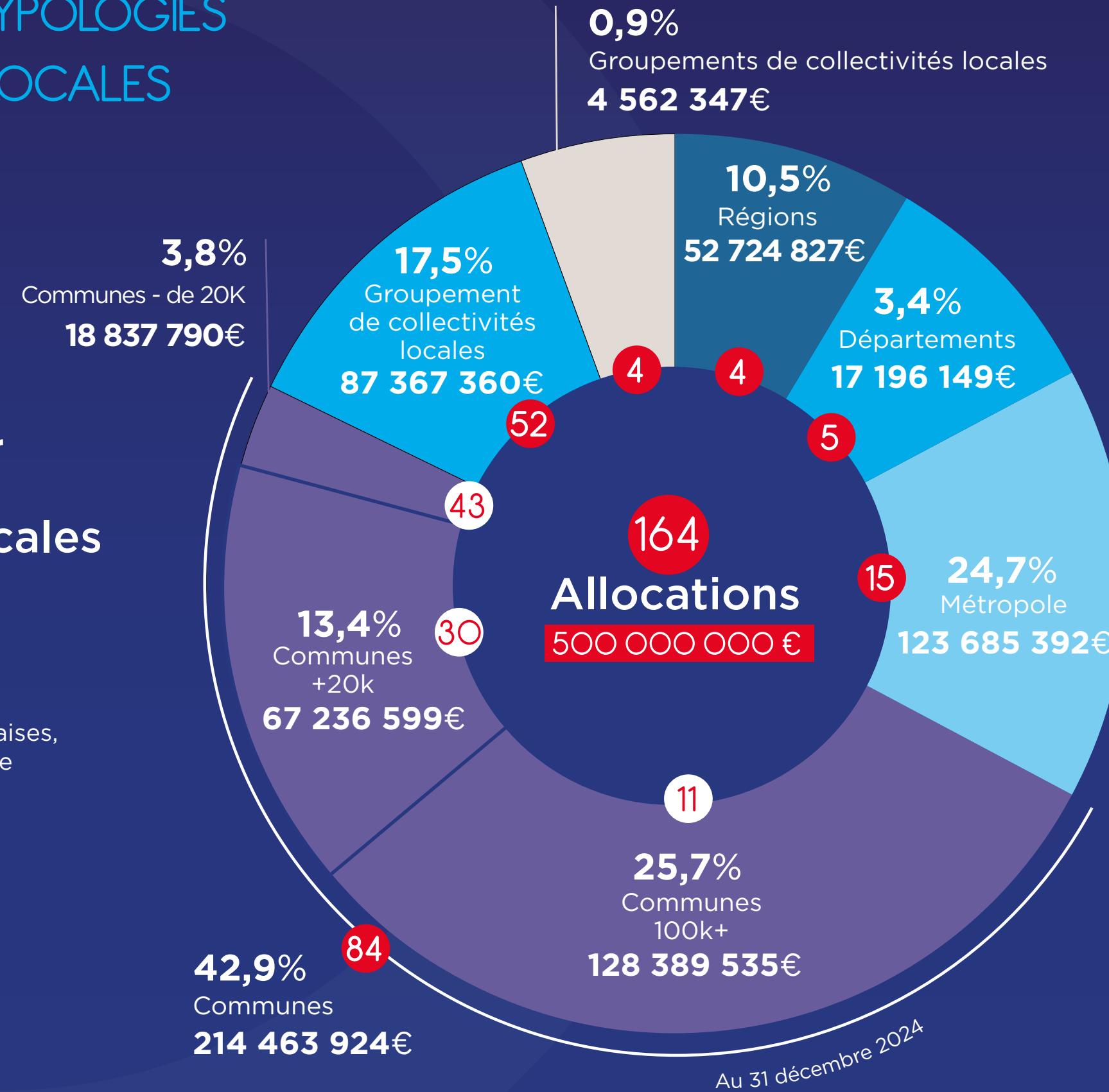
- ▶ Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.

# RAPPORT D'IMPACT TYPOLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Répartition par typologies de collectivités locales

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Construction du centre de tri de nouvelle génération « Oekotri »**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE, INNOVATION  
ET INFRASTRUCTURES



34

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
UNION INTERCOMMUNALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À AGDE PEZENAS  
**LOCALISATION :**  
OCCITANIE  
**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

© TNA Architectes



CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



80

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
AMIENS MÉTROPOLE  
**LOCALISATION :**  
HAUTS-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
MÉTROPOLE

# RAPPORT D'IMPACT

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

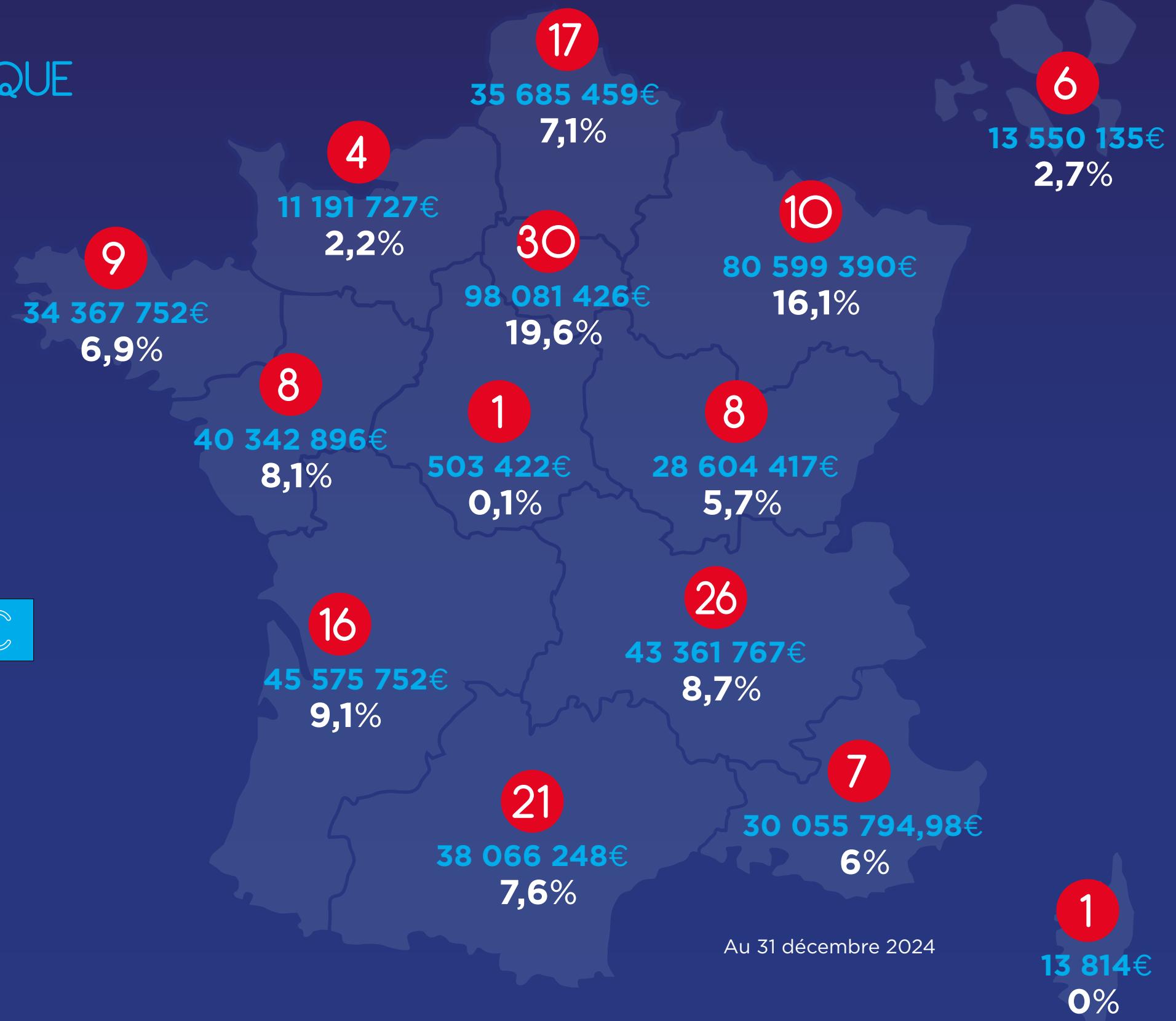
### Répartition géographique de l'allocation

**Montant total**

500 000 000 €

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Transformation du quartier  
Nancy Centre Gare**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
VILLES ET COMMUNAUTÉS  
DURABLES



54

COLLECTIVITÉ  
LOCALE :  
GRAND NANCY  
LOCALISATION :  
GRAND EST  
TYPE :  
MÉTROPOLE



# RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES

## Répartition dans les zones défavorisées\*

- ▶ Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

\* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées (en €)		Total (en €)
Régions	52 724 827	100%	0	0 %	52 724 827
Départements	13 529 483	79%	3 666 666	21%	17 196 149
Métropole	62 031 810	50%	61 653 583	50%	123 685 392
Groupement de collectivités locales	65 365 463	75%	22 001 897	25%	87 367 360
Groupements de collectivités locales	4 562 347	100%	0	0 %	4 562 347
Communes	36 451 415	17%	178 012 509	83%	214 463 924
Communes + de 100K	0	0 %	128 389 535	100%	128 389 535
Communes + de 20K	25 889 566	39%	41 347 033	61%	67 236 599
Communes - de 20K	10 561 849	56%	8 275 941	44%	18 837 790
<b>Total</b>	<b>234 665 345</b>	<b>47%</b>	<b>265 334 655</b>	<b>53%</b>	<b>500 000 000</b>

Au 31 décembre 2024

## Allocation générale vs conditionnelle

- ▶ Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles pour tous	Catégories éligibles conditionnelles	Total
Zones non classées	234 665 345	47%	234 665 345
Zones défavorisées	196 324 433	39%	69 010 222
<b>Total</b>	<b>430 989 778</b>	<b>86%</b>	<b>69 010 222</b>
			<b>14%</b>
			<b>500 000 000</b>
			<b>100%</b>

Au 31 décembre 2024

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



93

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE DE  
ROSNY SOUS BOIS  
**LOCALISATION :**  
ÎLE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
COMMUNES

**PROJET :**  
**Éco-rénovation de  
l'école Felix Eboué**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE,  
INNOVATION ET INFRASTRUCTURES



24

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE  
DE BERGERAC  
**LOCALISATION :**  
RÉGION  
NOUVELLE AQUITAINE  
**TYPE :**  
COMMUNES

**PROJET :**  
**Construction d'un  
centre événementiel**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE, INNOVATION  
ET INFRASTRUCTURES



# RAPPORT D'IMPACT

## NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS



### Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

Localisation géographique	Régions	Départements	Métropole
Auvergne - Rhône-Alpes			2 148 850
Bourgogne Franche-Comté			670 806
Bretagne			
Centre - Val de Loire			
Corse			
Grand Est	192 588	760 412	
Hauts-de-France	546 527	1 535 568	
Île-de-France	1 310 599		
Normandie		497 180	
Nouvelle Aquitaine		802 350	
Occitanie	1 385 122	780 995	
Territoires d'outre-mer			
Pays de la Loire	1 423 152	658 356	
Sud		1 900 023	
<b>Total</b>	<b>18 481 850</b>	<b>4 857 988</b>	<b>9 754 540</b>

*NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)*

### Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

Métropole	Groupement de collectivités locales	Communes de + de 100 000 habitants	Communes de + de 20 000 habitants	Communes de - de 20 000 habitants	Total
2 148 850	654 960	317 691	75 191	94 518	3 291 210
	280 489		46 538	17 887	344 914
670 806	169 581	229 178	65 875	23 605	1 159 045
	108 871				108 871
	88 508				
760 412	32 752	416 943	29 829	3 930	1 243 866
1 535 568	692 636		99 314	29 977	2 357 495
	2 288 553	226 809	713 780	76 373	3 305 515
497 180	47 954			23 263	568 397
802 350	644 465	265 255	130 088	42 180	1 884 338
780 995	254 922	509 200	40 627	50 250	1 635 994
	408 419		35 680	11 027	455 126
658 356	129 697	328 144	117 480		1 233 677
1 900 023	239 905	879 238	45 246	4 023	3 068 435
<b>9 754 540</b>	<b>6 041 712</b>	<b>3 172 458</b>	<b>1 399 648</b>	<b>377 033</b>	<b>20 745 391</b>

*NB : on évite le double comptage en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà attribué.*

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



# RAPPORT D'IMPACT CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

## Contribution des fonds aux **Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU** concernés

Au 31 décembre 2024

1,9%		9 713 533 €
0,6%		2 905 133 €
54,1%		270 418 911 €
3,3%		16 272 813 €
0,1%		332 231 €
1,4%		6 897 901 €
9%		44 531 711 €
6,5%		32 716 940 €
20,4%		102 078 402 €
2,7%		13 637 273 €



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**PROJET :**  
**Usine de production  
de méthane**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE



55

**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
DÉPARTEMENT  
DE LA MEUSE  
**LOCALISATION :**  
GRAND EST  
**TYPE :**  
DÉPARTEMENT

© Communauté Urbaine de Dunkerque



**PROJET :**  
**Construction  
d'un centre de tri  
des déchets**

CATÉGORIE DU DISPOSITIF :  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE



87

**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**  
COMMUNAUTÉ URBAINE  
DE DUNKERQUE  
**LOCALISATION :**  
HAUTS-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
GROUPEMENT  
DE COLLECTIVITÉS  
LOCALES



OR

Revue externe  
& contacts



# VOS CONTACTS À L'AFL



**Jérôme BESSET**  
Directeur Structuration  
et gestion des  
Obligations Durables



**Yves MILLARDET**  
Président du Directoire



**Romain NETTER**  
Directeur du Financement  
à moyen et long termes



**Thiebaut JULIN**  
Directeur financier et membre  
du Directoire



**Maëlien BOREL**  
Chargé de financement -  
Financement à moyen et long  
termes



**Christophe COSTES**  
Executive Director  
Directeur de la communication

DÉCEMBRE 2025



**AFL**  
**RAPPORT**  
**SUR LES**  
**OBLIGATIONS**  
**DURABLES**  
**2025**

 AFL  
La banque des  
collectivités locales